

## Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 24 octobre 2025 à 20h30

Convoqué le 20 octobre 2025, le Conseil municipal de Naisey-les-Granges s'est réuni en mairie, le vendredi 24 octobre 2025 à 20h30, sous la présidence de Monsieur le maire, Jacky MOREL.

**Nombre de membres en exercice :** 15

**Présents :** Jean-Michel ALEX, Etienne BIZE, Adeline CARLOT, Michel CRETIN, Eric LIMACHER, Jean-Luc MARGUET, Jacky MOREL, Maud QUINET, Christophe RUBRECHT, Sandrine SAPOLIN, Philippe VUILLEMIN.

**Absents ayant voté par procuration :** Claude BELIARD à Eric LIMACHER, Estelle MATHEY à Philippe VUILLEMIN, Pascal SAPOLIN à Jacky MOREL.

**Absent :** Bastien FRANSIOLY.

Le quorum étant atteint, Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, le Conseil municipal élit Michel CRETIN, secrétaire de séance.

**Ordre du jour de la séance :**

1. Procès-verbal du Conseil municipal du 19 septembre 2025
2. Urbanisme
3. Forêt
4. Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue
5. Complémentaire santé
6. Voirie et terrains communaux
7. Salle La Canopée
8. Repas des aînés
9. Questions diverses

### **1. Procès-verbal de la réunion du 19 septembre 2025**

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 19 septembre 2025 est arrêté et signé par le maire et le secrétaire de séance de la précédente réunion.

**Vote :** Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 2

### **2. Urbanisme**

*Rapporteur : Jacky MOREL*

► Déclarations préalables :

LAVILLE Arnaud	Installation de panneaux photovoltaïques	19 rue de la Vigne (accord)
DEVILLERS Elisabeth	Installation de panneaux photovoltaïques	48 Grande rue (accord)
Globe Energy	Installation de panneaux photovoltaïques	16 rue du Stade (accord)

### **3. Forêt**

*Rapporteur : Jacky MOREL*

► Tarif de l'affouage

### **DÉLIBÉRATION N° 2025.48**

Le Conseil municipal fixe le prix de l'affouage de la manière suivante et ce dès la saison 2025-2026 :

- une taxe forfaitaire de 70 € (10 stères estimés) est payable à l'inscription
- une mesure du bois façonné sera faite avant la sortie de coupe, les stères au-delà de 10 seront facturés 7 € le stère.

**Vote :** Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

► **Prix du stère de bois façonné**

**DÉLIBÉRATION N° 2025.49**

Le Conseil municipal fixe le prix du stère de bois façonné destiné au chauffage à 40 € HT (livré).

**Vote :**      **Pour : 14**      **Contre : 0**      **Abstention : 0**

**4. Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue**

*Rapporteur : Jacky MOREL*

► **Convention pour la répartition des prestations et des modalités des participations financières**

**DÉLIBÉRATION N° 2025.50**

Le maire rappelle au Conseil municipal que le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue (SIEHL) avait effectué des travaux sur le réseau d'eau potable dans la rue des Marronniers.

Après ces travaux, le Conseil municipal a constaté différents problèmes sur le revêtement de la rue et l'a signalé au syndicat. Il a été convenu que lors de la réhabilitation de cette rue, le SIEHL participerait financièrement aux travaux.

Une convention est établie pour le versement de 4 997,47 € HT en faveur de la commune.

Le Conseil municipal autorise le maire à signer la convention avec le SIEHL.

**Vote :**      **Pour : 14**      **Contre : 0**      **Abstention : 0**

**5. Complémentaire santé**

*Rapporteur : Jacky MOREL*

► **Protection sociale complémentaire**

**DÉLIBÉRATION N° 2025.51**

**VU**

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- le Code Général de la Fonction Publique,
- le Code des Assurances,
- le Code de la sécurité sociale,
- le Code de la mutualité,
- le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
- le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;
- la directive 2004/18/CE du Parlement européen et du Conseil, du 31 mars 2004, relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services ;
- la circulaire n°RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents
- la liste des contrats et règlements labellisés sur le site internet <http://www.dgcl.interieur.gouv.fr>
- la délibération du Conseil d'Administration du centre de gestion du Doubs en date du 02/07/2025 portant choix de conventions de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire ;
- l'avis du comité social territorial en date du 9 septembre 2025 ;
- l'exposé du maire ;

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

- décide d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour :

**Le risque santé** c'est-à-dire les risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et la maternité : Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement au contrat référencé pour son caractère solidaire et responsable par le centre de gestion du Doubs proposé par MNT. Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé à 30 € par mois par agent.

- autorise le maire à prendre et signer les contrats et convention correspondant et tout acte en découlant

**Vote :**      **Pour : 14**      **Contre : 0**      **Abstention : 0**

## 6. Voirie et terrains communaux

*Rapporteurs : Jacky MOREL et Michel CRETIN*

### ► Rue des Marronniers

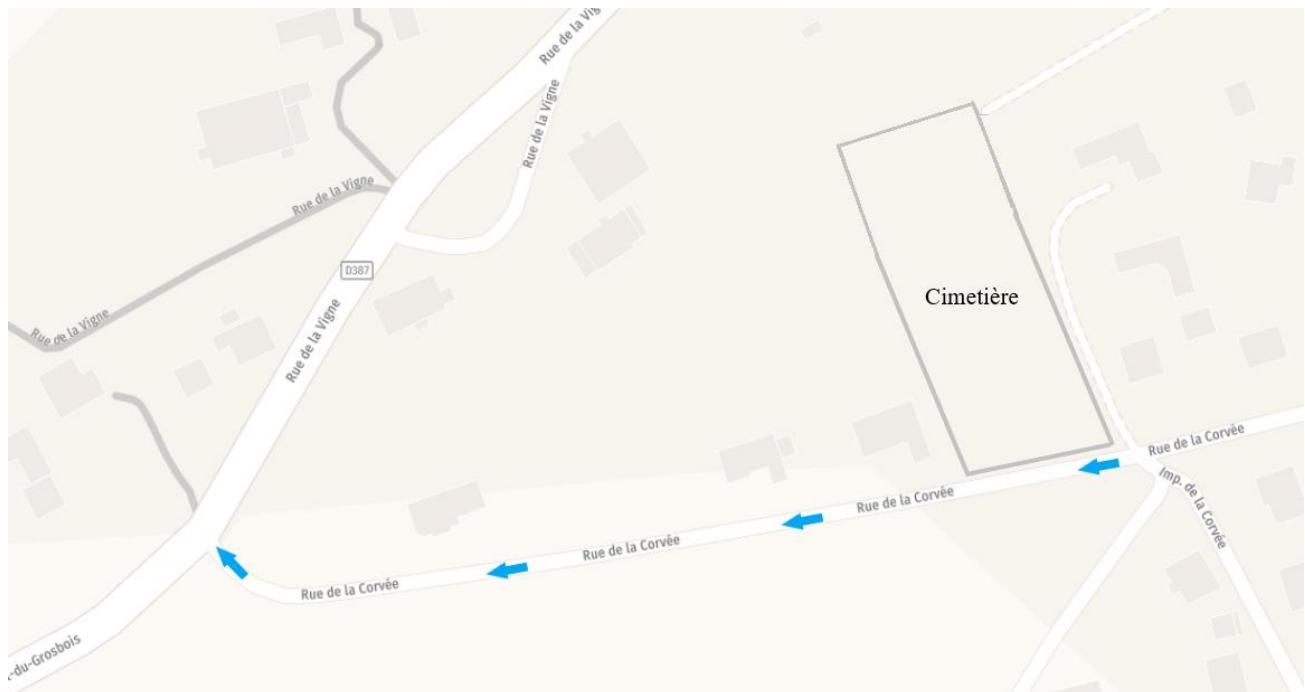
Le maire présente le bilan financier des travaux réalisés par la société S2BTP qui se décompose de la façon suivante :

	Montants HT	Montants TTC
Travaux initiaux	74 124,00 €	88 948,80 €
Travaux supplémentaires	8 959,00 €	10 750,80 €
Cabinet Coquard	8 532,00 €	10 238,40 €
<b>TOTAL</b>	<b>91 615,00 €</b>	<b>109 938,00 €</b>
Participation SIEHL	- 4 997,47 €	- 5 996,96 €
<b>Coût</b>	<b>86 617,53 €</b>	<b>103 941,04 €</b>

Une demande de subvention DETR a été déposée pour 18 106 €

### ► Installation d'un sens unique de circulation :

- rue de la Corvée : entre le cimetière et le croisement avec la route départementale 387 en direction de l'Hôpital du Grosbois



- rue du Stade : toute la rue dans le sens de numérotation jusqu'à la sortie, à hauteur du 14 rue du Château.

Mise en sens unique rue du Stade  
Naisey-les-Granges



## **7. Salle La Canopée**

*Rapporteurs : Jacky MOREL, Michel CRETIN et Jean-Luc MARGUET*

- Afin de délimiter le parking, le Conseil municipal décide de faire installer, par les employés communaux, une barrière bois. Le devis des établissements PRETOT Frères est validé pour un montant de 4 656,96 € TTC. Dans le même temps, le Conseil municipal décide d'installer 2 tables en bois vers le terrain multisport pour un montant 1 231,20 € TTC.
- La pépinière de Saint-Juan propose le remplacement de la totalité des arbres plantés l'an passé qui n'ont pas pris racine par des érables plane (acer platanoïdes). Le Conseil municipal valide cette proposition.
- Dans le cadre du contrat d'entretien du chauffage, Jean-Luc MARGUET prendra contact avec la société GRANDGUILLAUME, afin de préciser le jour d'intervention et les horaires. D'autre part, une mise au point doit être faite par rapport aux filtres pour la centrale de traitement d'air qui ne sont plus en notre possession.

## **8. Repas des aînés**

*Rapporteur : Eric LIMACHER*

La commission fêtes et cérémonies a choisi le menu proposé par le traiteur « Les Perce-neige » de Bonnétage, les colis seront comme à l'habitude élaborés à partir des produits achetés au Moulin à légumes de Valdahon. La commission sollicite les membres du Conseil municipal pour participer à la décoration de la salle. Les invitations seront distribuées au plus tard le 11 novembre.

### **► Participation repas des aînés**

#### **DÉLIBÉRATION N° 2025.52**

La commune invite les personnes du village de 65 ans et plus à un repas de fin d'année. Les personnes qui le souhaitent peuvent se faire accompagner par un membre de leur famille. Une participation de 40 € est demandée à ces accompagnants.

Le Conseil municipal valide cette participation.

**Vote :**      **Pour : 14**      **Contre : 0**      **Abstention : 0**

## **9. Questions diverses**

*Rapporteur : Jacky MOREL*

➤ Emission P'tit Gibus FM : la Radio des Portes du Haut Doubs se délocalise, le temps d'une émission, dans notre commune le 4 novembre à partir de 14h à la salle La Canopée.

➤ Mme Halima VOIRIN sollicite la commune pour l'utilisation d'une salle afin d'y développer un atelier d'éveil linguistique en anglais pour les enfants le mercredi.

Le Conseil municipal répond favorablement à cette demande, un bilan sur le fonctionnement sera établi en fin d'année afin de déterminer les conditions financières d'utilisation de la salle de réunion à l'école.

➤ Le maire présente le bilan des 2 conseils des maires de la CCPHD qui ont eu lieu en octobre concernant le pacte financier et fiscal qui lie les communes et la communauté de communes. Cette révision du pacte est demandée par la CCPHD compte-tenu de sa situation financière qui se dégrade. Les besoins financiers sont évalués à 750 000 € annuels. Différentes solutions sont proposées, elles seront débattues lors du Conseil communautaire de décembre.

➤ Date à retenir :

28 novembre                    Réunion du Conseil municipal à 20h30

Le maire lève la séance à 23h15.

Le maire,  
Jacky MOREL  
(Original signé)

Le secrétaire de séance,  
Michel CRETIN  
(Original signé)

En application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, la liste des délibérations examinées par le Conseil municipal lors de la présente séance a été affichée à la mairie le 4 novembre 2025.